



Envoyé en préfecture le 09/06/2025

Reçu en préfecture le 09/06/2025

Publié le 09/06/2025

ID : 083-218301414-20250603-DCM1A03062025-DE

COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers représentés : 3
Conseillers absents excusés : 3
Conseillers absents : 2
Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juin à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 26 mai 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme LEVEQUE Eva, M. SCRIMALI David, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme RENNAULT Alicia par M. le Maire
M. LIMASSET Jean-Paul par M. Missud Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MORALES Stéphanie
Mme ANTON Sophie
M. WURTZ Michel

ABSENTES :

Mme DELOLY Aline
Mme REGLEY Catherine.

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n° 1a – 2025/029 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024.

Rapporteur : Mme H. Ferrier

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.222-3 ;

Vu le compte financier unique du budget principal 2024 ;

Vu l'avis de la commission des finances du 21/05/2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le maire doit quitter la salle au moment du vote ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame Hélène FERRIER 4^{ème} adjointe au maire, communique aux membres du conseil municipal les résultats de l'exercice 2024 du budget principal.

Section	Résultat de l'exercice 2024	Résultats antérieurs reportés	Résultats de clôture Exercice 2024
Fonctionnement	+261 137, 64	+899 922, 81	+1 161 060, 45
Investissement	-320 334, 71	-175 337, 17	-495 671, 88
Total	-59 197, 07	+724 585, 64	+665 388, 57

Le résultat global de clôture présente un solde positif de 665 388, 57 €.

Considérant que le maire ne prend pas part à ce vote et qu'il doit quitter la salle ;

Le conseil municipal,

Où l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré,

Par 20 voix POUR,

Par 3 ABSTENTIONS (Mme Guillemette Zentelin et Messieurs Jean Fouriscot, Marc Esteve)

- **DESIGNE**, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Nicolas MISSUD, 1^{er} adjoint au maire, aux fins de présider la séance durant laquelle le compte financier unique, doit être adopté,
- **APPROUVE** le compte financier unique sus-désigné, pour l'exercice 2024.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Françoise ANTOINE




Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS

Synthèse Compte Financier Unique (CFU) 2024 Commune de Trans-en-Provence.

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Les restes à réaliser de l'exercice 2024 reportés au budget primitif 2025 sont de **146 938 €** en dépenses d'investissement et de **307 931 €** en recettes d'investissement.

Le CFU 2024 présente un total de **8 393 070, 42 €** en dépenses (mandats émis) et **8 333 873, 35 €** en recettes (titres de recette).

A savoir :

- **6 978 152, 57 €** en dépenses de fonctionnement soit **83, 14 %** des dépenses
- **1 414 917, 85 €** en dépenses d'investissement soit **16, 86 %** des dépenses
- **7 239 290, 21 €** en recettes de fonctionnement soit **86, 87 %** des recettes
- **1 094 583, 14 €** en recettes d'investissement soit **13, 13 %** des recettes

Dépenses de fonctionnement réalisées (mandats émis) 6 978 152, 57 €

- 1) Charges à caractère général (011) **1 591 812, 79 €**
- 2) Charges de personnel (012) **4 298 978, 95 €**
- 3) Atténuation de produits (014) **276 050 €** dont :
 - Prélèvement au titre de la loi SRU : **276 048 €**
 - Remboursement sur dégrèvement sur contributions directes : **2 €**
- 4) Autres charges de gestion courante (65) **469 549, 30 €** dont :
 - Contribution au CCAS : **152 996 €**
 - Subventions aux associations : **119 000 €** + Subvention façades : **2 000 €**
 - Indemnités aux élus + cotisations + formations : **116 073, 87 €**
 - Créances admises en non-valeur et éteintes : **8 617, 81 €**
 - Contribution au CDG : **70 861, 62 €**
- 5) Charges financières (66) **75 949, 91 €** (remboursement des intérêts de la dette + Intérêts courus non échus)



6) Charges exceptionnelles (67) 665, 32 € (Titres annulés sur exercices antérieurs)

7) Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) 265 146, 30 € (dotation aux Amortissements)

Recettes de fonctionnement réalisées (titres émis) 7 239 290, 21 €

1) Produit des services (70) 533 177, 60 €

2) Atténuations de charges (013) 46 623, 66 € (remboursement arrêts maladie)

3) Impôts et taxes/Fiscalité (73(1)) 5 478 388, 92 €

4) Dotations, participations, subventions (74) 839 159, 88 €

5) Autres Produits de gestion courante (75) 212 408, 12 €

7) Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) 129 532, 03 € (travaux en régie)

Synthèse Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant	%	Chapitre	Libellé	Montant	%
011	Charges à caractère général	1 591 812, 79	22.81	013	Atténuation de charges	46 623, 66	0.64
012	Charges de personnel	4 298 978, 95	61.61	70	Produits des services	533 177, 60	7.37
014	Atténuations de produits	276 050, 00	3.96	73(1)	Impôts et taxes Fiscalité	5 478 388, 92	75.68
65	Autres charges de gestion courante	469 549, 30	6.73	74	Dotations et participations	839 159, 88	11.59
66	Charges financières	75 949, 91	1.09	75	Autres produits de gestion courante	212 408, 12	2.93
67	Charges exceptionnelles	665, 32	0.00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 532, 03	1.79
042	Opérations de transfert entre sections	265 146, 30	3.80				
	TOTAL dépenses	6 978 152, 57	100		TOTAL recettes	7 239 290, 21	100

Les dépenses d'investissements 2024 s'élèvent à **1 414 917, 85 €**, sans les restes à réaliser reportés sur l'exercice 2025 (**146 938 €**) et portent principalement sur les réalisations et acquisitions suivantes :

Dépenses réalisées (mandats émis) 1 414 917, 85 €

Immobilisations incorporelles (20) : 15 348, 00 €

- Logiciel Périscolaire (14 160, 00 €)
- 10 Licences Oracle (1 188 €)

Immobilisations corporelles (21) : 140 495, 50 €

a. Diverses installations, acquisitions et matériels techniques, outillage de voirie, (73 460, 77 €)

Dont :

- Miroirs d'agglomération, panneaux de signalisation et passages piétons
- Chariots de ménage pour le service entretien
- Equipement pistolet pour la PM
- Réfrigérateur pour la PM
- Appareils photos pour la police de l'environnement
- Détecteurs de métaux pour la PM
- Changement d'antenne radio + fixation sur façade PM
- Réfrigérateur pour local balayeur
- Lave-linge pour la cantine maternelle
- Lave-linge, fer à repasser, aspirateur pour le service entretien
- Miro ondes + enceintes + Nintendo Switch pour ALSH primaire
- Lave-linge + sèche-linge pour ALSH maternelle
- Centrale d'enregistrement de température pour la chambre froide cantine
- Batterie électrique pour souffleur dorsal espaces verts
- Tentes pliantes Alu pour mairie
- Perceuse, meuleuse, perforateur pour CTM

b. Acquisition remorque pour Renault trafic club des jeunes (1 449, 42 €)

c. Acquisition de matériel vidéo, informatique et téléphonie (58 698, 06 €)

Dont :

- Installation de nouvelles caméras de vidéoprotection
- Ordinateurs pour services mairie
- Renouvellement annuel antivirus informatique + pare-feu sécurité informatique



- Tablettes Samsung pour affaires scolaires et ALSH
- Enceintes pour la salle polyvalente
- Bornes WIFI pour affaires scolaires, école maternelle, primaire, CTM, ALSH
- Ordinateur pour école primaire
- Disques durs pour service mairie
- Appareil photo + 1 objectif pour service communication
- Téléphones pour services mairie

d. Acquisition de mobilier pour services mairie et écoles (6 887, 25 €)

- Mobilier pour l'école maternelle ATSEM (1 292, 76 €)
- Mobilier pour divers services Mairie (5 594, 49 €)

Immobilisations en cours (23) : 738 603, 31

a. Divers travaux sur bâtiments (273 607, 90 €)

- Réfection du terrain multisports et d'un espace sport street fitness (123 992, 28 €)
- Réparation toiture + plafonds et toiture intérieurs de l'église (20 328,00 €)
- Rénovation toiture du Tennis club (35 522, 74 €)
- Rénovation des toitures ateliers municipaux rue du Bachas et rue des Baumes (46 196, 88 €)
- Installation de sanitaires publics (36 600, 00 €)
- Mise à la terre du campanile à la suite des dégâts de la foudre (9 050, 40 €)
- Climatisation du bureau cartes d'identité (1 917, 60 €)

b. Divers travaux de voirie (464 995, 41 €)

- Travaux glissières pour terrain de boules (8 354, 52 €)
- Travaux réfection trottoir école-cantine (8 964, 96 €)
- Travaux de voirie réfection chemin de Draguignan à la Motte (285 934, 20 €)
- Réalisation d'un mur de soutènement chemin de la Croix solde (25 665, 70 €)
- Pluvial chemin de Menenpenty/chemin le Cognalet (136 076, 03 €)

Reversement pourcentage taxe d'aménagement à DPVa (5%) 2022 et 2023 : 13 724 €

Remboursement en capital des emprunts (16) : 377 215, 01 €

Travaux en régie (voirie, bâtiments, espaces verts et éclairage public) (040) : 129 532, 03 €

Les recettes d'investissement 2024 s'élèvent à : **1 094 583, 14 €** sans les restes à réaliser (307 931 €) reportés sur l'exercice 2025.

Recettes réalisées (titres émis) 1 094 583, 14 €

- Subventions d'investissement (13) **79 830, 03 €**
- Amendes de police (13) **66 000, 00 €**
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (13) **21 350, 00 €**
- FCTVA sur dépenses 2023 (10) **97 042, 16 €**
- Taxe d'aménagement (10) **289 877, 48 €**
- Opérations de transfert entre sections (040) **265 146, 30 €**
 (Amortissements. Opération équilibrée en dépenses de fonctionnement (042))
- Affectation des résultats 2023 (1068) **175 337, 17 €**
 (Excédents de fonctionnement affectés à la section d'investissement)

Total 1 094 583, 14 €

Synthèse Investissement

Chapitre	Libellé	Montant	%	Chapitre	Libellé	Montant	%
20	Immobilisations incorporelles	15 348, 00	1.08	10	Dotations, fonds divers et réserves	386 919, 64	35.35
21	Immobilisations corporelles	140 495, 50	9.93	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés.	175 337, 17	16.02
23	Immobilisations en cours	738 603, 31	52.20	13	Subventions d'investissement	267 180, 03	24.41
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 724, 00	0.97	040	Opérations D'ordre de transfert entre sections	265 146, 30	24.22
16	Emprunts et dettes assimilées	377 215, 01	26.66				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 532, 03	9.16				
	TOTAL dépenses	1 414 917, 85	100		TOTAL recettes	1 094 583, 14	100

Envoyé en préfecture le 09/06/2025

Reçu en préfecture le 09/06/2025

Publié le 09/06/2025



ID : 083-218301414-20250603-DCM1A03062025-DE



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers représentés : 3
Conseillers absents excusés : 3
Conseillers absents : 2
Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juin à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 26 mai 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme LEVEQUE Eva, M. SCRIMALI David, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme RENNAULT Alicia par M. le Maire
M. LIMASSET Jean-Paul par M. Missud Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MORALES Stéphanie
Mme ANTON Sophie
M. WURTZ Michel

ABSENTES :

Mme DELOLY Aline
Mme REGLEY Catherine.

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n° 1b– 2025/030 : Affectation des résultats – Exercice 2024 – Commune

Rapporteur : Mme H. Ferrier

Vu les articles L2311-5 et L2311-11 du code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) énonçant les règles de l'affectation des résultats ;

Vu le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024 ;

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mai 2025 ;

Considérant le vote du compte financier unique (CFU) ;

Considérant l'affectation des résultats de l'exercice 2024 selon le tableau ci-après ;

Sections	Résultats de clôture		Affectation		Observations
	Excédent	Déficit	Fonctionnement	Investissement	
Investissement		-495 671, 88 (001)			

Fonctionnement	+1 161 060, 45			+495 671, 88 (1068)	+665 388, 57 (002)

Il convient d'affecter les résultats de clôture 2024, repris par anticipation au budget primitif 2025 de la Commune (Délibération point n°1a/2025-023 du 08 avril 2025).

Affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025 :

1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 495 671, 88

R 002 solde d'exécution de fonctionnement : 665 388, 57

D 001 solde d'exécution d'investissement : - 495 671, 88

Le résultat global de clôture 2024 : **665 388, 57**

Le résultat global de clôture 2024 avec les restes à réaliser en investissement : **826 381, 57**

Le conseil municipal,

Où l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR,

Par 3 ABSTENTIONS (Mme Guillemette Zentelin et Messieurs Jean Fouriscot, Marc Esteve)

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget 2025.

Ainsi fait, le jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Françoise ANTOINE




Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers représentés : 3
Conseillers absents excusés : 3
Conseillers absents : 2
Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juin à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 26 mai 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme LEVEQUE Eva, M. SCRIMALI David, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme RENNAULT Alicia par M. le Maire
M. LIMASSET Jean-Paul par M. Missud Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MORALES Stéphanie
Mme ANTON Sophie
M. WURTZ Michel

ABSENTES :

Mme DELOLY Aline
Mme REGLEY Catherine.

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n° 1c- 2025/031 : Bilan des cessions et acquisitions – Année 2024

Rapporteur : Mme H. Ferrier

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur la commune par celle-ci ou par une personne publique ou

privée agissant dans le cadre d'une convention doit faire l'objet **chaque année d'une délibération** du conseil municipal ;

Vu la commission des finances du 21/05/2025 ;

Acquisitions-Frais de notaire 2024

Mandat	Immeuble bien	Parcelle	Contenance	Acquéreur	Montant
NEANT					

Cessions immobilières 2024 :

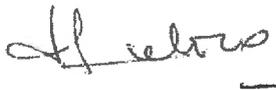
Titre	Immeuble bien	Parcelle	Contenance	Acquéreur	Montant
NEANT					

Conjointement à l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil municipal **prend acte** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières intervenues sur l'exercice 2024 ainsi que des frais de notaire correspondants.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers représentés : 3
Conseillers absents excusés : 3
Conseillers absents : 2
Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juin à 18. heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 26 mai 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme LEVEQUE Eva, M. SCRIMALI David, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme RENNAULT Alicia par M. le Maire
M. LIMASSET Jean-Paul par M. Missud Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MORALES Stéphanie
Mme ANTON Sophie
M. WURTZ Michel

ABSENTES :

Mme DELOLY Aline
Mme REGLEY Catherine.

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°1d- 2025/032 : Mise à jour de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Rapporteur : Mme H. Ferrier

Depuis 2018 la Commune a instauré la taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.) frappant les supports publicitaires dans les limites de leur territoire.

Cette taxe s'applique à tous supports publicitaires fixes, extérieurs qui sont de 3 catégories :

- les dispositifs publicitaires,
- les enseignes,
- les pré enseignes.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16 et R. 333-10 à R. 2333-17,

Vu le décret n° 2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure,

Vu l'actualisation des tarifs maximaux applicables en 2025,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, en date du 21 mai 2025,

Vu la délibération du 28 mai 2018 par laquelle le conseil municipal a adopté les modalités de taxation au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure

Il est nécessaire aujourd'hui de procéder à une mise à jour de ces tarifs,

Le conseil municipal, Oui l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe les tarifs de la T.L.P.E. comme suit :

Enseigne			Dispositifs publicitaires et pré enseignes (Supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et pré enseignes (Supports numériques)	
Superficie comprise entre 7 m ² et 12 m ²	Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
22,00 €/m ²	44,00 €/m ²	88,00 €/m ²	22,00 €/m ²	44,00 €/m ²	66,00 €/m ²	132,00 €/m ²

Ces tarifs feront l'objet d'une révision annuelle dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation.

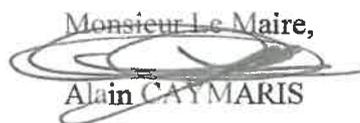
- exonère en application de l'article L2333-8 du C.G.C.T., totalement :
 - Les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux,
 - Les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage,
 - Les enseignes non scellées au sol de moins de 7 m² en surface cumulée.
- charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et services fiscaux.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,
 Pour extrait certifié conforme,
 La secrétaire de séance,

Françoise ANTOINE




Monsieur Le Maire,

 Alain CAYMARIS



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers représentés : 3
Conseillers absents excusés : 3
Conseillers absents : 2
Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juin à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 26 mai 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme LEVEQUE Eva, M. SCRIMALI David, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme RENNAULT Alicia par M. le Maire
M. LIMASSET Jean-Paul par M. Missud Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MORALES Stéphanie
Mme ANTON Sophie
M. WURTZ Michel

ABSENTES :

Mme DELOLY Aline
Mme REGLEY Catherine.

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°2a– 2025/033 : Demande de subvention au conseil départemental du Var au titre de la répartition des amendes de police 2025 : Aménagement « d'un tourne à gauche » au carrefour de la RD 555 sur la commune de Trans-en-Provence

Rapporteur : M. G. Auriac

Dans le cadre des demandes de subvention au conseil départemental du Var au titre des amendes de Police, la commune sollicite une participation pour l'aménagement « d'un tourne à gauche » au carrefour de la RD 555 sur la commune de Trans-en-Provence.

En séance du conseil municipal, en date du 27 mars 2025, le conseil municipal du Var pour l'aménagement « d'un tourne à gauche » au carrefour de la RD 555 au droit du secteur La Croix a été votée. Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale, pour un montant de 208 334 € HT, avec une participation financière communale à hauteur de 50 000 € HT.

Vu le courrier du conseil départemental du Var en date du 29 avril 2025, précisant que la commission permanente du conseil départemental du Var, dans sa séance du 29 avril 2025, a également approuvé le projet de convention avec la commune, relatif à ces travaux d'aménagement avec transfert dans le domaine public communal d'une emprise départementale déjà utilisée comme chemin d'accès aux habitations.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2025 concernant la convention avec le conseil départemental du Var,

Il est proposé au conseil municipal de déposer une demande de subvention concernant l'aménagement routier suivant :

➤ **Aménagement « d'un tourne à gauche » au carrefour de la RD 555 sur la commune de Trans-en-Provence**

Montant de l'opération	:	208 334 € HT
Autofinancement 24 %	:	50 000 € HT
Département du Var 76 %	:	158 334 € HT

Le conseil municipal,

Oui l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 24 % (50 000 € HT) auprès du conseil départemental du Var au titre de la répartition des amendes de police pour l'année 2025 concernant l'opération visée ci-dessus ;
- **s'engage** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée auprès du conseil départemental du Var et celui réellement attribué ;
- **dit** que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS



COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Envoyé en préfecture le 09/06/2025
Reçu en préfecture le 09/06/2025
Publié le 09/06/2025
ID : 083-218301414-20250603-DCM2B03062025-DE

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers représentés : 3
Conseillers absents excusés : 3
Conseillers absents : 2
Quorum : 15

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de Trans-en-Provence**

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juin à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 26 mai 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme LEVEQUE Eva, M. SCRIMALI David, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme RENNAULT Alicia par M. le Maire
M. LIMASSET Jean-Paul par M. Missud Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MORALES Stéphanie
Mme ANTON Sophie
M. WURTZ Michel

ABSENTES :

Mme DELOLY Aline
Mme REGLEY Catherine.

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°2b – 2025/034 : Fonds d'investissement cantonal (FIC) : Investissements communaux 2025

Rapporteur : M. G. Auriac

Les investissements projetés pour l'année 2025 sont de l'ordre de 4 motifs, à savoir :

- Fourniture et mise en place d'un revêtement drainant en résine et granulats minéraux sur le parking de la Place de la Victoire,
- Reprise du plancher du 1^{er} étage de l'ancienne gare,
- Installation de la climatisation dans la salle de réunion du 2^{ème} étage de la Mairie,
- Acquisition d'un aspirateur à feuilles.

Dans un premier temps, concernant la fourniture et la mise en place d'un revêtement drainant en résine et granulats minéraux sur le parking de la Place de la Victoire, les travaux consistent en la mise en place d'un revêtement drainant afin de favoriser la désimperméabilisation de ce parking.

Dans un second temps, concernant la reprise du plancher de l'ancienne gare, il s'agit de décrouter le plancher existant pour ensuite mettre en place un nouveau ferrailage avec le coulage d'une nouvelle dalle de béton et la mise en place d'un nouveau carrelage, ce lieu est destiné à la valorisation des producteurs locaux.

Ensuite, concernant l'installation de la climatisation dans la salle de réunion du 2^{ème} étage de la Mairie, ce projet s'inscrit dans une perspective de transition énergétique. Cet aménagement est justifié par les écarts de températures importants que connaît la région et qui ne permettent pas au personnel d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions.

Enfin, le dernier investissement concerne l'acquisition d'un aspirateur à feuilles pour le service des espaces verts de la commune afin de faciliter le ramassage et nettoyage des feuilles, ce qui permettra aux agents d'être plus efficaces et efficients.

Le conseil municipal,

Où l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **AUTORISE** le dépôt d'une demande de subvention auprès du conseil départemental du Var, et plus précisément auprès du fonds d'investissement cantonal (FIC) concernant les aménagements notés ci-dessus :

➤ **Dossier : FIC : Investissements communaux 2025 :**

Montant total des opérations : 89 745 € HT

Autofinancement 33 % : 29 745 € HT

FIC 67 % : 60 000 € HT
(Conseil départemental du Var)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 67 % auprès du fonds d'investissement cantonal (FIC) du conseil départemental du var concernant l'opération visée ci-dessus.
- **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée auprès du fonds d'investissement cantonal (FIC) du conseil départemental du Var et celui réellement attribué,
- **AUTORISE** les dépenses nécessaires.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,

Alain CAYMARIS





COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers représentés : 3
Conseillers absents excusés : 3
Conseillers absents : 2
Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juin à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 26 mai 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme LEVEQUE Eva, M. SCRIMALI David, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme RENNAULT Alicia par M. le Maire
M. LIMASSET Jean-Paul par M. Missud Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MORALES Stéphanie
Mme ANTON Sophie
M. WURTZ Michel

ABSENTES :

Mme DELOLY Aline
Mme REGLEY Catherine.

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°2c- 2025/035 : Echange de terrains chemin du Calant : Commune / Époux BLANC/WEITEN.

Rapporteur : Mme A.L. Longo

Pour rappel, le chemin du Calant était cadastré avec une continuité d'itinéraire dès la création du plan cadastral en 1830. De façon continue, son emprise a été cadastrée publique jusqu'en 2021.

Un projet de déplacement du chemin avait été réalisé en mai 1982.
Alex.

Le document nécessaire à l'époque pour isoler cadastralement l'ancien chemin du Calant (à céder à M. BLANC par la Commune) et le futur chemin du Calant (cédé par M. BLANC à la Commune) avait été établi et adressé pour validation à la commune le 06//05/1982. Depuis le dossier est resté en l'état. Aujourd'hui la régularisation de l'échange est demandée.

La parcelle cadastrée en section AH n° 218, cédée par les époux BLANC/WEITEN à la Commune se situe au lieudit « les Vignarets » d'une contenance de 90 m².

La parcelle cadastrée en section AH n° 215, cédée par la Commune aux époux BLANC/WEITEN se situe au lieudit « les Vignarets » d'une contenance de 83 m².

Pour le calcul de la soulte, les biens échangés sont évalués à la somme de 150 euros pour le bien cédé par les époux BLANC/WEITEN et 150 euros pour le bien cédé par la Commune de Trans-en-Provence.

À la suite d'un accord entre les parties le présent échange aura lieu sans soulte.

Le conseil municipal,

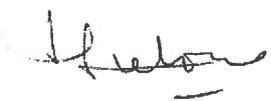
Où l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** que l'acte d'échange ait lieu sans aucune soulte.
- **DIT** que l'acte d'échange pourra être passé en la forme administrative ou notariée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'acte d'échange.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS

Envoyé en préfecture le 09/06/2025

Reçu en préfecture le 09/06/2025

Publié le 09/06/2025



ID : 083-218301414-20250603-DCM2C06032025-DE

Commune :
TRANS-EN-PROVENCE (141)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 2274P

Document vérifié et numéroté le 21/02/2022
ACDIF DRAGUIGNAN
Par MARTINEZ JM
géomètre principal
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 65-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-ignés (3),
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A _____, le _____

Section : AH
Feuille(s) : 000 AH 01
Qualité du plan : P5 ou CP (40 cm)
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 21/02/2022
Support numérique : _____

Centre des Impôts Foncier de Draguignan
43, Chemin de Sainte Barbe CS 30407

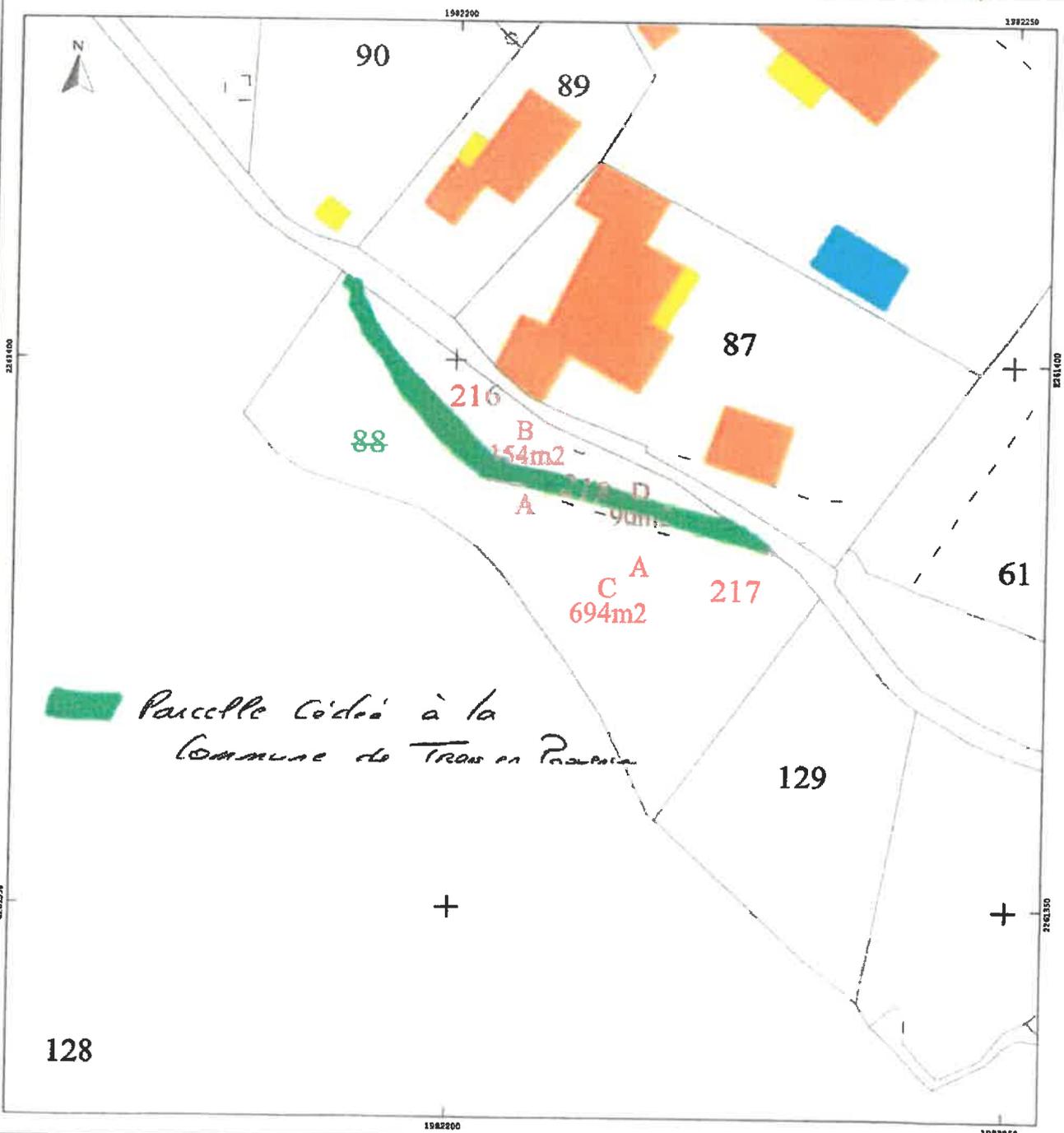
83008 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04/94/6049/33

cdif.draguignan@dgif.finances.gouv.fr

D'après le document d'arpentage
dressé
Par CLARET (2)



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition faite en vertu de l'acte de vente.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien rural ou agricole, etc...)
(3) Préciser les noms et qualité de signataires et les adresses des propriétaires propriétaires, avoués, représentants qualifiés de l'association, etc...



*Parcelle cédée à la
Commune de Trans en Provence*

Commune :
TRANS-EN-PROVENCE (141)

Numéro d'ordre du document
 d'arpentage : 2273U

Document vérifié et numéroté le 21/02/2022
ACDIF DRAGUIGNAN
 Par **MARTINEZ JM**
 géomètre principal
 Signé

Centre des Impôts Foncier de Draguignan
 43, Chemin de Sainte Barbe CS 30407

83008 DRAGUIGNAN Cedex
 Téléphone : 04/94/60/49/33

cdif.draguignan@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES P
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 65-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la planimétrie 6463.

_____ le _____

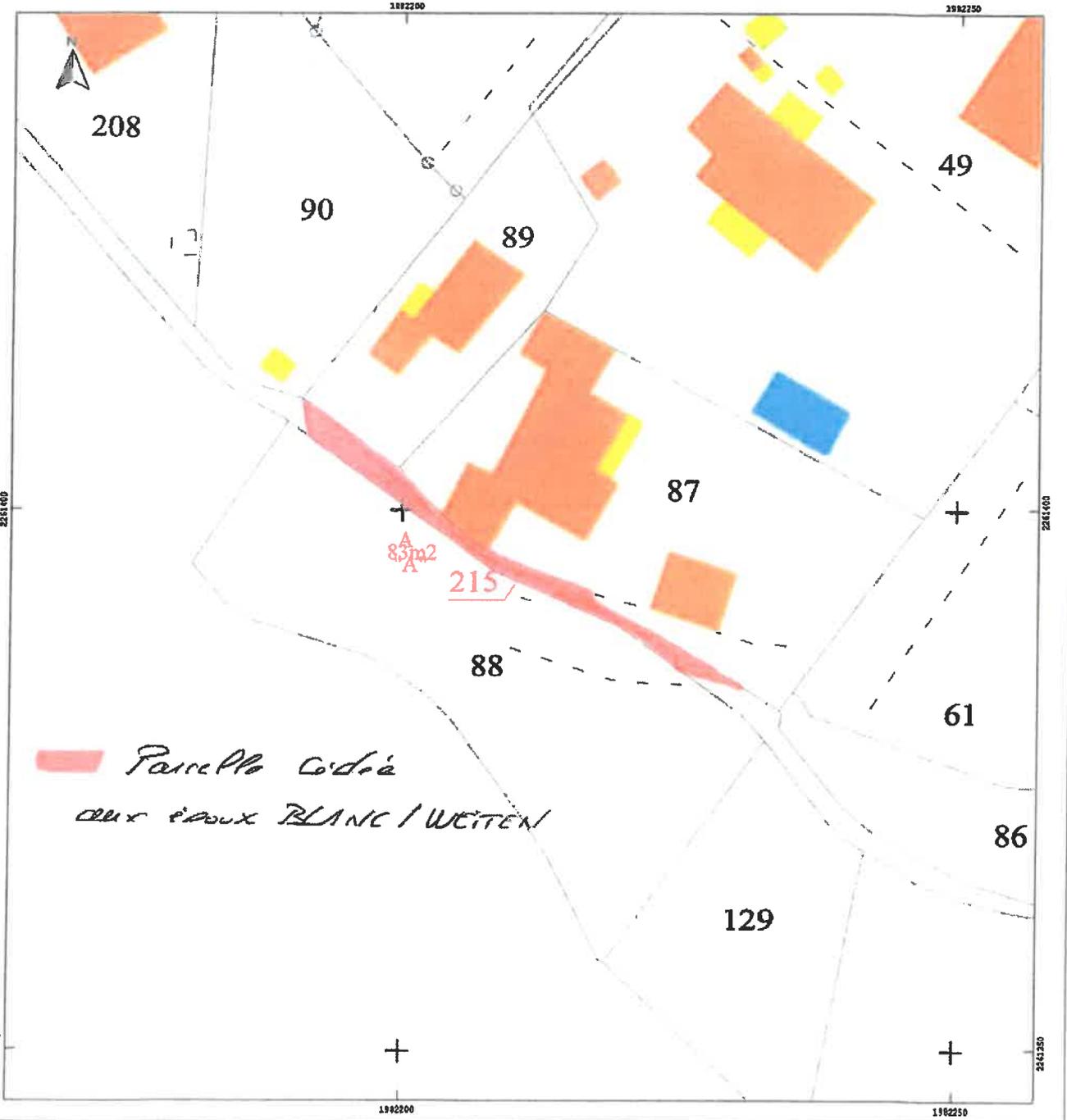
Feuille(s) : 000 AH 01
 Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]

Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/500
 Date de l'édition : 21/02/2022
 Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé
 Par **CLARET** (2)

R.M. 1-066
 le 25/02/2022
Martial CLARET
 6, Av. Jules Cazelles
 83300 DRAGUIGNAN
 Tél. 04 94 60 18 71

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (non aliénée par acte de rétro-vente). Dans le cas contraire, les propriétaires (2) :
 (2) Qualité de la parcelle agricole (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien habilité du cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualité du signataire et son adresse du propriétaire mandataire, co-acté, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc...





COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers représentés : 3
Conseillers absents excusés : 3
Conseillers absents : 2
Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juin à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 26 mai 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme LEVEQUE Eva, M. SCRIMALI David, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme RENNAULT Alicia par M. le Maire
M. LIMASSET Jean-Paul par M. Missud Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MORALES Stéphanie
Mme ANTON Sophie
M. WURTZ Michel

ABSENTES :

Mme DELOLY Aline
Mme REGLEY Catherine.

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°2d- 2025/036 : Adhésion de la Commune de Ollières à la compétence n°8 au profit de TE83-SYMIELEC.

Rapporteur : M. G. Auriac

La commune de Ollières a délibéré le 13/02/2025 pour adhérer à la compétence n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83-SYMIELEC.

Envoyé en préfecture le 09/06/2025

Reçu en préfecture le 09/06/2025

Publié le 09/06/2025

ID : 083-218301414-20250603-DCM2D03062025-DE

Le Comité Syndical de TE83-Symielec a délibéré le 27/03/2025 e

Le conseil municipal,

Où l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **Approuve** le transfert de compétence n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » de la commune de Ollières au profit de TE83-SYMIELEC,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

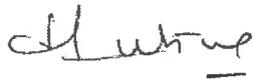
Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers représentés : 3
Conseillers absents excusés : 3
Conseillers absents : 2
Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juin à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 26 mai 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme LEVEQUE Eva, M. SCRIMALI David, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme RENNAULT Alicia par M. le Maire
M. LIMASSET Jean-Paul par M. Missud Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MORALES Stéphanie
Mme ANTON Sophie
M. WURTZ Michel

ABSENTES :

Mme DELOLY Aline
Mme REGLEY Catherine.

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°3a– 2025/037 : Autorisation d'occupation temporaire (AOT) des salles municipales à titre gratuit aux associations.

Rapporteur : M. N. Mssud

Vu l'article L.2125-1-2 du CG3P, entré en vigueur le 17 avril 2024 venant instaurer une nouvelle dérogation au principe de non-gratuité en permettant la délivrance d'autorisations temporaires d'occupation gratuites aux associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Il appartient au seul conseil municipal de fixer la gratuité de l'occupation temporaire du domaine public par ses associations, en procédant à un examen au cas par cas du but de l'association, de l'éventuel caractère d'intérêt général de son activité, de la manifestation envisagée, ou de l'opportunité d'accorder la gratuité à une demande ponctuelle en examinant l'événement associatif pour lequel est sollicité l'occupation temporaire du domaine public.

Vu la délibération en date du 3 décembre 2024 par laquelle le conseil municipal de Trans-en-Provence a adopté une modification au règlement intérieur des salles municipales, selon laquelle toute demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) à titre gratuit pour un événement ponctuel, par les associations doit faire l'objet d'une délibération spécifique par le conseil municipal.

Considérant les demandes de salle suivantes :

- La salle des Baumes bas par le comité de Jumelage pour le vendredi 13 juin 2025 (Assemblée générale),
- La salle Béraud par l'association pour la sauvegarde du patrimoine historique et architectural Transian pour le samedi 20 septembre 2025 (Conférence sur la journée du patrimoine).

Le conseil municipal,

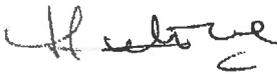
Où l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **autorise** Monsieur le Maire à répondre favorablement aux demandes, citées ci-dessus, d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) à titre gratuit.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS



COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Envoyé en préfecture le 09/06/2025
Reçu en préfecture le 09/06/2025
Publié le 09/06/2025
ID : 083-218301414-20250603-DCM4A03062025-DE

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers représentés : 3
Conseillers absents excusés : 3
Conseillers absents : 2
Quorum : 15

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de Trans-en-Provence**

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juin à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 26 mai 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme LEVEQUE Eva, M. SCRIMALI David, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme RENNAULT Alicia par M. le Maire
M. LIMASSET Jean-Paul par M. Missud Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MORALES Stéphanie
Mme ANTON Sophie
M. WURTZ Michel

ABSENTES :

Mme DELOLY Aline
Mme REGLEY Catherine.

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°4a- 2025/038 : Les foulées de la Nartuby - Edition 2025 – Validation du Prestataire de service.

Rapporteur : M. N. Mssud

Le 12 octobre 2025, la Ville de Trans-en-Provence organisera la cinquième édition des foulées de la Nartuby.

Cette manifestation regroupera plusieurs centaines de participants. Elle s'étendra sur l'ensemble du territoire de la commune avec un départ organisé dans le centre-ville.

Dans le cadre de l'organisation de cette compétition sportive, un prestataire de service « Chronosports » prendra en charge les inscriptions nominatives ainsi que l'ensemble des résultats. Chronosports percevra par mandat administratif la somme de 1 398 euros, correspondant aux actions suivantes :

- Le chronométrage complet au moyen de puces électroniques (édition des listes, classements scratch et par catégorie) pour trois courses : 6,2 km, 10,8 km, 1,5 km course enfants,
- La fourniture de 350 puces collées derrière le dossard, non récupérables, course de 5 km et 10 km, et 50 puces collées derrière le dossard, non récupérables, course enfants,
- Point de contrôle sur le parcours, à la bifurcation 6,2 km – 10,8 km,
- La fourniture d'une horloge d'arrivée,
- La fourniture d'une caméra sur la ligne d'arrivée, pour l'ensemble des épreuves avec visionnage de contrôle de toutes les arrivées,
- La fourniture d'un pack organisateur : bannière sur site, module d'inscriptions en ligne avec validation des certificats médicaux, la publication des résultats, la mise en ligne en live des arrivants sur internet, transmission des résultats au Comité du Var et à la FFA, et la publicité sur les réseaux sociaux,
- La fourniture d'une tablette tactile à l'attention de l'animateur pour la visualisation des classements en direct,
- 1 déplacement aller/retour BANDOL- TRANS-EN-PROVENCE.

La publicité sera offerte sur le site www.Chronosports.fr (bannières) et sur les réseaux sociaux avec module d'inscriptions en ligne par carte bancaire.

Le conseil municipal,

Où l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le prestataire de service Chronosports pour la prise en compte des inscriptions et des résultats de la compétition intitulée « les foulées de la Nartuby »,
- **AUTORISE** la commune à régler la somme de 1 398 euros par mandat administratif au prestataire de service pour sa mission.

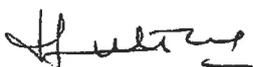
Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Françoise ANTOINE



Alain CAYMARIS



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers représentés : 3
Conseillers absents excusés : 3
Conseillers absents : 2
Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juin à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 26 mai 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme LEVEQUE Eva, M. SCRIMALI David, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme RENNAULT Alicia par M. le Maire
M. LIMASSET Jean-Paul par M. Missud Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MORALES Stéphanie
Mme ANTON Sophie
M. WURTZ Michel

ABSENTES :

Mme DELOLY Aline
Mme REGLEY Catherine.

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point 5a– 2025/039 : Restaurant scolaire : Dispositif de tarification sociale.

Rapporteur : M. J.Y. Bonhomme

Par délibération n°4b en date du 12 octobre 2021, le conseil municipal avait voté la mise en place d'une tarification sociale à la cantine scolaire, pour une durée de 3 ans, sous condition de bénéficier d'une aide de l'État de 3 € par repas servi au tarif maximal d'1 €.

Envoyé en préfecture le 09/06/2025

Reçu en préfecture le 09/06/2025

Publié le 09/06/2025

ID : 083-218301414-20250603-DCM5A03062025-DE

Le dispositif des « cantines à 1 € » ayant été prolongé par l'État, le conseil municipal avait décidé, par délibération n°4a du 03 décembre 2024, de maintenir cette tarification sociale pour une même période de 3 ans.

En revanche, cette délibération ne comportait pas de tableau de synthèse des tarifs, faisant mention des tranches éligibles à la tarification sociale.

C'est pourquoi, aujourd'hui, compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter un complément à la délibération n°4a du 03 décembre 2024, en insérant le tableau présenté ci-après, qui sera joint à la convention triennale en cours.

Quotient familial	Regroupement des tranches	Tarification Sociale pour 1 enfant	Nouveaux Tarifs pour 1 enfant
0 € à 800 €	n°1 + n°2 + n°3	0.99 €	3.35 €
801 € à 1000 €	n°4	1.00 €	3.65 €
Quotient familial	Tarifs actuels pour 1 enfant	Nouveaux Tarifs pour 1 enfant	Nouveaux Tarifs pour 1 enfant
1001 € à 1100 €	3,65 € (tranche n° 5 non éligible à la cantine à 1 €)	1.00 € À compter de sept. 2025 : 3.65 €	3.65 €
1101 € à 1250 €	3.65 €	3.95 €	3.95 €
1251 € et +	3.75 €	4.05 €	4.05 €
Le repas Occasionnel	3.85 €	4.15 €	4.15 €
Le repas du Personnel communal	3.85 €	4.15 €	4.15 €
Le repas des commensaux	7.50 €	8.00 €	8.00 €

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS